



Charte d'Adhésion – Hoops Business Club

Préambule

Le Hoops Business Club est un cercle exclusif réunissant des décideurs, entrepreneurs et dirigeants autour de l'univers du sport féminin, de la performance et du réseautage d'excellence. Le club est animé par un comité organisateur placé sous la responsabilité du président du club ASAS.

Le Club est composé de :

- Membres adhérents : dirigeants, entrepreneurs et partenaires institutionnels ayant souscrit une adhésion annuelle.
- Partenaires sportifs : le club de basketball féminin, ses membres et ses représentantes.
- Organismes : l'équipe en charge de l'animation, de la coordination et du développement du réseau.

Cette charte encadre les conditions d'adhésion et les engagements mutuels entre le Club et ses membres.

Le Hoops Business Club poursuit les objectifs suivants :

- Créer des synergies entre ses membres pour favoriser les opportunités d'affaires.
- Soutenir activement le sport et en particulier l'équipe féminine locale de basketball.
- Offrir des expériences VIP lors des matchs et événements, propices au networking.
- Promouvoir l'image et les valeurs de ses membres auprès de la communauté économique et sportive.



Article 1 – Statut des membres

Chaque membre du Hoops Business Club est considéré comme VIP et devient membre exclusif du Club dès la signature de la présente charte. L'adhésion est strictement réservée aux représentants légaux ou moraux d'une entreprise, d'une association ou à toute personne disposant d'un mandat clair de représentation. L'adhésion est nominale et non cessible, sauf autorisation expresse du Club.

Article 2 – Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable pour une durée de douze (12) mois, à compter de la date de signature de la présente charte. À l'issue de cette période, un renouvellement annuel pourra être proposé par le HBC et en priorité aux membres historiques du HBC. L'adhérent aura 15 jours ouvrés pour reconduire son adhésion, sans quoi son emplacement publicitaire et/ou la loge pourrait être affecté à un nouveau membre sur la liste d'attente.

Article 3 – Carte VIP et accès invite

Chaque membre reçoit une carte VIP nominative à son entrée dans le Club. Cette carte donne accès aux services, salons et prestations exclusifs définis dans le pack choisi (Pack Standard, Premium ou Prestige). Selon le type de pack choisi, la carte VIP permet au membre d'inviter deux (2) à trois (3) personnes à participer aux événements du Club, y compris les matchs et l'accès au salon VIP. Pour chaque invité, le membre s'engage à informer les organisateurs au préalable de leur présence ou non au match et au salon VIP, afin d'assurer une organisation optimale.

Article 4 – Accès aux événements et services

Les prestations proposées par le Hoops Business Club sont réservées exclusivement aux membres et à leur entreprise. Lors des soirs de matchs, les membres sont invités à accéder au salon VIP entre 18h45 et jusqu'à 23h30 maximum. En dehors de ce créneau, l'accès ne peut être garanti. Des prestations de networking, de restauration, d'hospitalité et d'animation seront proposées selon les formules choisies. (voir annexes)



Article 5 – Engagement et respect

Le membre s'engage à respecter les valeurs de convivialité, de respect, de confidentialité et d'élégance du Hoops Business Club. Toute attitude ou comportement portant atteinte à l'image du Club pourra justifier une suspension ou exclusion, sans remboursement de l'adhésion. Le membre s'engage à faire un usage professionnel et éthique des opportunités de rencontre et de visibilité offertes par le Club. Les enfants des membres sont évidemment les bienvenus lors des événements, dans une démarche familiale et chaleureuse. Toutefois,

afin de préserver la qualité des échanges et l'esprit de networking, nous recommandons d'éviter la présence d'enfants en bas âge, notamment en raison de la configuration des lieux pouvant altérer leur sécurité et le souhait de garder un esprit professionnel.

Article 6 - clause de redistribution des accès VIP en cas d'absence

Tout membre qui ne peut pas se rendre à un événement (match, salon, réception VIP) s'engage à prévenir les organisateurs au minimum 48h à l'avance. Les places libérées sont alors remises en disponibilité et redistribuées selon le principe suivant:

Priorité aux membres n'ayant pas encore bénéficié d'une invitation récente.

- Équité de rotation: un suivi est assuré pour que chaque membre ait la possibilité de profiter des événements dans une proportion équilibrée.
- Les organisateurs peuvent également attribuer ponctuellement les places à des invités stratégiques (partenaires, prospects, sponsors, publics) si cela sert l'intérêt collectif du Club.

En cas d'absence non signalée à répétition, le Club se réserve le droit de limiter temporairement l'accès aux invitations futures, afin de garantir un usage respectueux et solidaire des avantages réservés aux membres.



Article 7 – Données personnelles et consentement

En adhérant au Hoops Business Club, le membre donne expressément son consentement à l'utilisation de ses données personnelles (nom, prénom, fonction, entreprise, coordonnées professionnelles) dans le cadre : des prises de contact liées à la vie du Club ; des actions marketing et promotionnelles du Club ; des activités de réseautage entre membres (groupes WhatsApp, e-mailings, plateformes de mise en relation, etc.). Le membre peut à tout moment demander l'accès, la modification ou la suppression de ses données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Article 8 – Règlement et modalité adhésion

Le règlement de l'adhésion annuelle au Hoops Business Club doit être effectué en une seule fois, selon l'une des modalités suivantes :

- Par virement bancaire sur le compte de l'ASAS Sceaux (RIB en pièce jointe).
- Par chèque libellé à l'ordre de l'ASAS Sceaux

L'adhésion est considérée comme valide et définitive uniquement après encaissement effectif du règlement de: (montants en HT)

Article 9 – Acceptation

La signature de la présente charte vaut adhésion au Hoops Business Club et acceptation de ses règles de fonctionnement.

Fait à:

Date :

Signature du member adhérent :
:

Signature du représentant du Hoops Business Club



Annexe – Fiche d'adhésion au HBC



Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Nom de l'entreprise/marque/association : _____

Secteur d'activité : _____

Numéro SIRET : _____

Adresse professionnelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Site web (le cas échéant) : _____

Pack choisi :

☐ Rookie

☐ All Star

☐ MVP



Nom(s) des invités réguliers:

1. _____
2. _____
3. _____

Pourquoi j'adhère ? : (veuillez formuler vos objectifs en adherent au HBC)

Réseautage / communication/image :

- ☐ J'autorise mon intégration au groupe WhatsApp des membres: je fournis mon numéro de téléphone associé à mon compte What's app:
- ☐ J'accepte de recevoir les communications par e-mail du Hoops Business Club (infos sur les matchs, événements, opportunités, etc..)
- ☐ Je consens à apparaître dans l'annuaire confidentiel des membres, sur le site web et toutes communications autour du club
- ☐ J'autorise et donne mon consentement à l'utilisation de mon image et celle de ma société